

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC166

présenté par

M. Echaniz, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes
et apparentés

ARTICLE 5

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« La signature des conventions est précédée par des consultations publiques qui associent les
différents acteurs du secteur de l'audiovisuel et du cinéma. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préparer la négociation et la rédaction des conventions stratégiques
pluriannuelles, dans une plus grande transparence et dans un but de meilleure adéquation avec les
objectifs et réalités des milieux de l'information et de la création.